

N°2017-12-07

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît de SAINT-SERNIN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Philippe BRILLAULT,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
Mme Magali LAMIR
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**
Date de convocation : 28 novembre 2017
Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017
Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Soutien à la création et au développement des entreprises sur le territoire de Versailles Grand Parc.**
Convention de financement entre la communauté d'agglomération et l'association Réseau entreprendre Yvelines.

□ **M. Pascal THEVENOT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-1° ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la délibération n° 2010-02-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n° 2014-12-22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 décembre 2014 relative à la convention conclue entre la communauté d'agglomération et Réseau entreprendre Yvelines dans le cadre du soutien à la création et au développement des entreprises ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 23 novembre 2017.

- Réseau entreprendre Yvelines (REY) est membre de Réseau entreprendre, association nationale reconnue d'utilité publique. REY est une association loi 1901, créée en 2009 à l'initiative de chefs d'entreprise impliqués dans la vie économique et sociale du département des Yvelines, qui ont la volonté de soutenir les créateurs et les repreneurs d'entreprises dans leur phase de démarrage :

- d'une part, sur le plan financier grâce à un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie de 15 000 à 50 000 € ;
- d'autre part, par un accompagnement personnalisé pendant les trois premières années (accompagnement individuel par un chef d'entreprise aguerri, participation à un club de créateurs/repreneurs, mise en réseau et suivi régulier).

Son cœur de cible est constitué par les « projets à potentiel de création d'emplois » (5 à 10 emplois sous 3 ans), futures petites et moyennes entreprises (PME), sans limitation de secteur.

L'association REY est installée à la pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, 2 place de Touraine à Versailles, depuis mai 2012. Elle effectue un travail d'accueil, de qualification, d'aide au montage, d'expertise et d'instruction des projets qui lui sont présentés, puis de suivi des créateurs ou repreneurs d'entreprises. REY favorise ainsi la pérennité des projets d'économie locale.

- Le soutien à la création et au développement des entreprises est une préoccupation commune de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de REY. Considérant leur complémentarité sur ce sujet, la communauté d'agglomération et REY souhaitent conjuguer leurs actions dans ce domaine et renouveler, pour une nouvelle période de trois ans, la précédente convention de financement signée en février 2015.

La nouvelle convention a pour objet de définir les conditions de collaboration ainsi que les modalités financières entre Versailles Grand Parc et REY, au sein de la pépinière d'entreprises et plus généralement du soutien à la création et au développement des entreprises implantées sur le territoire intercommunal.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Toutefois, chaque partie peut dénoncer la convention à tout moment moyennant un préavis de trois mois.

- **Participation financière et en nature de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc contribue à l'accompagnement des créateurs et des jeunes entreprises assuré par REY, en soutenant l'association REY sous deux formes :

- deux bureaux et deux places de parking sont mis gracieusement à disposition de REY au sein de la pépinière d'entreprises, comprenant le montant de la redevance, des charges locatives et du forfait services. Tous les frais complémentaires sont facturés en sus (abonnement et communications téléphoniques, accès internet, photocopies, ...).
- une subvention annuelle de 5 000 € est attribuée par l'Intercommunalité à REY, destinée notamment à l'organisation chaque année, par REY, de deux événements en faveur de la création et du développement des entreprises de Versailles Grand Parc : soirée des lauréats, booster camp.

- **Engagement de REY en termes de communication**

REY fait état du soutien de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans tous ses supports de communication : site internet, newsletter, dossier de presse et événements annuels.

Le projet de convention, objet de la présente délibération, est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter les termes de la convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Réseau Entreprendre Yvelines, d'une durée de trois ans à compter de sa signature, en vue de la mise à disposition à cette dernière de deux bureaux et deux places de parking au sein de la pépinière d'entreprises, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 5 000 € dans le cadre de son soutien à la création et au développement des entreprises du territoire intercommunal ;*

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent ;
- 3) d'imputer la subvention sur les crédits inscrits au budget 2018 et suivants de la communauté d'agglomération, chapitre 65 : « autres charges de gestion », 6574 : « subvention aux organismes de droit privé », fonction 90 : « interventions économiques ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni).

Pour le Président,
Par délégalion,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-12-07

Résumé de l'acte : Soutien à la création et au développement des entreprises sur le territoire d...

Date de décision : 05/12/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 11/12/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20171205-2017-12-07-DE

Pièces jointes :

2017-12-07 - REY 2018 2020.pdf

ANNEXE 2017-12-07 - REY 2018 2020.pdf

Historique :

11/12/2017 17:09:42	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:11:07	En cours de transmission	
11/12/2017 17:12:05	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:31	Accusé de réception reçu	